

## Programme de formation **GÉRANT / DIRECTEUR D'AGENCE**

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Préparation à l'examen pour le diplôme de Conseiller funéraire et suivi de la formation complémentaire obligatoire visant à assurer la direction administrative et financière de la structure et du personnel (*Art. D. 2223-55-2 et s. du CGCT*), le stagiaire sera capable de :

- ▶ Assurer la direction administrative et financière des régies, entreprises ou associations (*pompes funèbres*) et du personnel
- ▶ Conclure toute l'organisation et les conditions de la prestation funéraire
- ▶ Agir dans un cadre d'action dont il assure lui-même la définition à partir des objectifs de la direction générale
- ▶ Planifier les activités diverses inhérentes à la gestion optimale de ce centre
- ▶ Veiller au strict respect de la déontologie par ses subordonnés à quelque niveau qu'ils soient

### MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- ▶ Projections de présentations, d'exercices et de vidéos
- ▶ Cas pratiques, QCM, jeux de rôles
- ▶ Visite sur site des équipements funéraires
- ▶ Remise d'un support pédagogique recouvrant tout le programme obligatoire (*frais d'inscription à l'examen inclus*)

### DURÉE 252 HEURES :

182 H soit 26 jours de formation théorique réparties sur 2 modules :

Module Préparation au diplôme de Conseiller funéraire de 140H (20 jours, 7H/jour, 35 H/S) + Module complémentaire Dirigeant ou gestionnaire d'une entreprise funéraire de 42 H (6 jours, 7H/jour, 35 H/S)

70 H de formation pratique au métier de conseiller funéraire dans un établissement funéraire.

### CONTENU :

- ▶ Hygiène, sécurité et ergonomie
- ▶ Législation et réglementation funéraire
- ▶ Psychologie et sociologie du deuil
- ▶ Pratiques et rites funéraires
- ▶ Conception et animation d'une cérémonie
- ▶ Encadrement d'une équipe
- ▶ Produits, services et conseil à la vente
- ▶ Réglementation commerciale

### MODULE COMPLÉMENTAIRE DIRIGEANT OU GESTIONNAIRE D'UNE ENTREPRISE FUNÉRAIRE :

- ▶ connaissances générales relatives à la gestion des entreprises

### SANCTION DE LA FORMATION :

**Formation théorique :** examen en vue de l'obtention du diplôme de Conseiller funéraire (épreuve écrite de 80 questions et entretien individuel de 15 mn avec le jury)

**Formation pratique :** évaluation du stage obligatoire de conseiller funéraire par le tuteur.

Attestation de présence délivrée par le centre attestant que le stagiaire a suivi la totalité de la formation obligatoire.

### COÛT :

Coût total : 3 775€ HT, soit 4 530€ TTC

Coût horaire : 17.98€ HT, soit 21.57€ TTC

## Programme de formation **GÉRANT / DIRECTEUR D'AGENCE**

### INTERVENANTS :

La formation est assurée par des professionnels du funéraire.

### PRÉ-REQUIS :

Il n'y a pas de prérequis mais il y a une forte dimension au conseil, donc importance de manipuler la langue Française tant orale qu'écrite ainsi que les mathématiques.

Remise du dossier d'inscription.

### PROGRAMME JOURNALIER :

(L'ORDRE DU PROGRAMME PEUT-ÊTRE MODIFIÉ PAR LE FORMATEUR)

<b>1<sup>er</sup> jour</b>	Hygiène, sécurité et ergonomie (7 heures)
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les équipements et les règles de protection</li> <li>2. Les gestes et les postures</li> </ol>
<b>2<sup>ème</sup> jour</b>	Législation et réglementation funéraire (7 heures)
	Les règles applicables aux opérations funéraires
<b>3<sup>ème</sup> jour</b>	Législation et réglementation funéraire (7 heures)
	Les règles applicables aux opérations funéraires
<b>4<sup>ème</sup> jour</b>	Psychologie et sociologie du deuil (7 heures)
	Les grandes étapes du deuil
<b>5<sup>ème</sup> jour</b>	Psychologie et sociologie du deuil (7 heures)
	Les deuils particuliers
<b>6<sup>ème</sup> jour</b>	Pratiques et rites funéraires (7 heures)
	Les rites funéraires civils et religieux
<b>7<sup>ème</sup> jour</b>	Pratiques et rites funéraires (7 heures)
	Les règles du protocole
<b>8<sup>ème</sup> jour</b>	Conception et animation d'une cérémonie (7 heures)
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les lieux et les équipements</li> <li>2. L'application des règles du protocole</li> </ol>
<b>9<sup>ème</sup> jour</b>	Conception et animation d'une cérémonie (7 heures)
	La prise de parole en public
<b>10<sup>ème</sup> jour</b>	Encadrement d'une équipe (7 heures)
	Règles et fonctionnement de base du management d'une équipe

## Programme de formation **GÉRANT / DIRECTEUR D'AGENCE**

### PROGRAMME JOURNALIER :

(L'ORDRE DU PROGRAMME PEUT-ÊTRE MODIFIÉ PAR LE FORMATEUR)

**11<sup>ème</sup> jour** Connaissances administratives générales (7 heures)  
Organisation et fonctionnement des institutions administratives

**12<sup>ème</sup> jour** Législation et réglementation funéraire (7 heures)  
Les règles applicables aux opérations funéraires

**13<sup>ème</sup> jour** Législation et réglementation funéraire (7 heures)  
Législation funéraire

**14<sup>ème</sup> jour** Législation et réglementation funéraire (7 heures)  
Les contentieux liés à l'organisation des obsèques

**15<sup>ème</sup> jour** Produits, services et conseils à la vente (7 heures)  
Présentation et description des produits

**16<sup>ème</sup> jour** Produits, services et conseils à la vente (7 heures)  
Identification des besoins et des attentes des clients / familles

**17<sup>ème</sup> jour** Produits, services et conseils à la vente (7 heures)  
Prévoyance funéraire

**18<sup>ème</sup> jour** Produits, services et conseils à la vente (7 heures)  
Découverte de la thanatopraxie

**19<sup>ème</sup> jour** Produits, services et conseils à la vente (7 heures)  
Identification des besoins et des attentes des clients / familles

**20<sup>ème</sup> jour** Produits, services et conseils à la vente (7 heures)  
Réglementation commerciale / droit de la consommation

### PROGRAMME JOURNALIER :

(L'ORDRE DU PROGRAMME PEUT-ÊTRE MODIFIÉ PAR LE FORMATEUR)

**1<sup>er</sup> jour** Comptabilité (7 heures)

**2<sup>ème</sup> jour** Droit des Sociétés (7 heures)

**3<sup>ème</sup> jour** Droit du Travail (7 heures)

**4<sup>ème</sup> jour** Droit Fiscal (7 heures)

**5<sup>ème</sup> jour** Droit de la Consommation et Droit de la Concurrence (7 heures)

**6<sup>ème</sup> jour** Droit de la Consommation et Droit de la Concurrence (7 heures)